Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20261014-2026_85DCM-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 9 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf octobre à 19 h 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Loches, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 octobre 2026, en application des dispositions prévues aux articles L2121-10, L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame Valérie GERVÈS, et sous sa présidence.

PRÉSENTS :
Monsieur Louis TOULET, Madame Emilie LOUAULT, M. Franck GEORGET, Madame Dominique BOUC, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Frédérique LACAZE, Monsieur Laurent ZUINDEAU, Madame Laurence LIEVEN, Monsieur Jérôme DESMÉE, Madame Béatrice MARCELIN, Monsieur Arnaud DIEUDONNET, Madame Patricia JOLLET, Monsieur Hervé JÉGOU, Madame Bénédicte CHEDEMAIL, Monsieur Pierre RAGUIN, Madame Corinne GILLARD, Madame Nadine CARPENTIER, Monsieur Emeric GOURJON, Madame Anne PINSON, Monsieur Aurélien BARBIER, Madame Isabelle PRIETO, Monsieur Hadrien DE CLERMONT-TONNERRE, Madame Yasmine PROUDHON, Madame Adèle TROIVILLE, Monsieur Miguel CASTRO, Madame Olivia ZARCATE, Monsieur Benoit DATIN.

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR :
Monsieur Jean-Michel COUDERT ayant donné pouvoir à Monsieur Louis TOULET.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est désigné en tant que Secrétaire de Séance :
Monsieur Laurent ZUINDEAU.

* * *

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre d'absent : 0

Pour : 29
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20261014-2026_85DCM-DE

2026/10/N°85 - CONVENTION D'ACCUEIL DES ATELIERS THÉÂTRE DU THÉÂTRE DU ROSSIGNOLET À L'ESPACE AGNÈS SOREL :

Madame Émilie LOUAULT, Adjointe Déléguée, informe que le Théâtre du Rossignolet souhaite renouveler le partenariat avec la Ville de Loches dans le cadre de l'organisation de leurs ateliers théâtre.

Ces ateliers ont pour objectifs de permettre à des groupes (enfants, adolescents et adultes) d'avoir une pratique du théâtre encadrée par une équipe professionnelle.

Madame LOUAULT propose d'accéder favorablement à cette demande en permettant à l'association d'utiliser gratuitement l'Espace Agnès Sorel les lundis soir entre septembre et juin, hors vacances scolaires.

Dans le cas où l'Espace Agnès Sorel ne serait pas disponible un lundi soir sur cette période, Madame LOUAULT suggère d'accueillir les ateliers dans une salle au Centre Maurice Aquilon.

Madame LOUAULT propose à l'Assemblée délibérante d'approuver la convention relative à ce projet.

* * *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- CONSIDÉRANT la pertinence de favoriser l'accès des Lochois à une pratique artistique accompagnée par une équipe professionnelle,

- DÉCIDE de renouveler son partenariat avec le Théâtre du Rossignolet,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Loches et le Théâtre du Rossignolet et tout document relatif à cette délibération.

Fait à LOCHES, le 14 octobre 2026 **Pour extrait conforme**

Certifié exécutoire

Signé électroniquement par : Valérie GERVES
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Loches - Maire

Signé électroniquement par : Laurent ZUIDEAU
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Loches - Secrétaires de séances

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.